

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 13 décembre 2022 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 7 décembre 2022

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 19
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de votants : 27

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cecilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Pascal FAYOLLE, Eliane DANH SANG, Lysiane MOINAT, Marie-José FERREIRA, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Françoise NIVESSE, pouvoir à Michel SPEMENT, Daniel DECLEIR, pouvoir à Claude LEGOUY, Ghislaine LEROY, pouvoir à Cécilia RUGALA, Rachel DELBOUYS, pouvoir à Murielle WOLSKI, Juliette CELESTIN, pouvoir à Eliane DANH SANG, Isabelle DELEPINE, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, pouvoir à Virginie DOUAT.

Est désigné secrétaire de séance : Catherine LECOMTE

**DEL 2022-12-06
BUDGET GENERAL
OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2023**

Rapporteur : Claude LEGOUY

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-1, alinéas 3 et 4, qui dispose que le Conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater, avant l'adoption du budget, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Considérant que le quart des crédits ouverts au budget 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, s'élève à : 1.242.457 €,

Considérant que cette procédure des ouvertures de crédit permet d'engager et de liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif,

Dans le cadre de ces dispositions, il est proposé d'ouvrir des crédits pour un montant de **400.000 €** pour le budget général :

Opération-chapitre	Nature	Libellé	Montant autorisé avant le vote du BP 2023
100	21318	Constructions-autres bâtiments publics	35.000
100	2188	Autres immobilisations corporelles	5.000
Total 100 : Bâtiments			40.000
101	21318	Constructions-autres bâtiments publics	15.000
101	2188	Autres immobilisations corporelles	5.000
Total 101 : Sports			20.000
102	2316	Restauration des collections et œuvres d'art	90.000
Total 102 : Culture			90.000
103	21312	Constructions-bâtiments scolaires	20.000
103	2188	Autres immobilisations corporelles	5.000
Total 103 : Ecoles			25.000
104	21538	Autres réseaux	8.000
104	21578	Autre matériel et outillage de voirie	32.000
Total 104 : Eclairage public et réseaux			40.000
105	202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	5.000
105	2031	Frais d'études	5.000
105	237	Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	10.000
Total 105 : Etudes			20.000
106	2051	Concessions et droits similaires	5.000
106	2183	Matériel informatique	10.000
Total 106 : Informatique			15.000
107	21318	Constructions-autres bâtiments publics	10.000
Total 107 : Logements			10.000
108	2188	Autres immobilisations corporelles	30.000
Total 108 : Matériels et véhicules			30.000
109	2116	Cimetières	38.000
109	21578	Autre matériel et outillage de voirie	17.000
Total 109 : Voirie et espaces verts			55.000
111	21311	Constructions-Hôtel de ville	6.000
111	21312	Constructions-bâtiments scolaires	14.000
111	21318	Constructions-autres bâtiments publics	15.000
Total 111 : Economies d'énergie			35.000
117	21318	Constructions-autres bâtiments publics	5.000
Total 117 : Mise en accessibilité			5.000
118	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10.000
Total 118 : Vidéosurveillance			10.000
120	2041582	Bâtiments et installations	5.000
Total 120 : Très haut débit			5.000
Total général (hors AP/CP)			400.000

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023, à hauteur des montants précisés ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

3 abstentions :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 13 décembre 2022.

Publié sur le site internet
de la commune
le : **16 DEC 2022**

Catherine LECOMTE
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

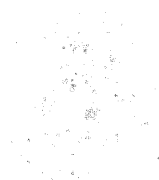
INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20221213-DEL2022-12-06-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

000 000 000



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20221213-DEL2022-12-06-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022